

1 - TOUR PRELIMINAIRE – ORGANISATION GENERALE, MISE EN ŒUVRE & REGLEMENT



Art. 1 : Toutes les équipes de la catégorie U10/11 de la saison en cours sont engagées (sans restriction, ni exception). Toutefois, la date limite d'engagement automatique des équipes pour la participation au Challenge U10/U11 du district Grand Vaucluse de Football sera fixée au soir de la dernière journée de la phase des brassages.

Art. 2 : Le Challenge se compose d'une phase préliminaire, d'un tour qualificatif et d'une journée de clôture composée de 16 équipes incluant **maximum 2 équipes du même club.**

Art. 3 : Pour la phase préliminaire, toutes les équipes seront réparties dans un des 3 chapeaux de secteur (NORD / CENTRE / SUD), seul le critère géographique sera pris en compte.

Art. 4 : Les frontières des secteurs géographiques pourront être modifiées et le cas échéant réajustées par la commission en fonction de la répartition des clubs sur le territoire du district à l'issue de la phase de brassage.

Art. 5 : Pour la phase préliminaire, 48 poules seront constituées de 3 équipes à minima. Il pourra y avoir des poules de 4 ou 5 équipes selon les besoins. Les poules seront constituées sur le principe du tirage intégral.

Art. 6 : Désignation du club hôte : L'équipe ayant le niveau le plus bas recevra le plateau, dans le cas échéant où il y aurait plusieurs équipes du même niveau, c'est l'équipe qui a été tiré en premier qui recevra le plateau.

Art. 7 : Le club désigné hôte conformément à l'Art. 6, devra organiser le plateau selon les modalités décrites à l'Art. 8. Ce club sera responsable du bon déroulement de celui-ci et devra respecter le protocole réglementaire selon les modalités indiquées dans l'Art. 9.

Art. 8 : Organisation du plateau :

Toutes les équipes s'affrontent une à une dans des matchs secs de :

- 10 min. (si le plateau comporte 5 équipes),
- 15 min. (si le plateau comporte 4 équipes),
- 25 min. (si le plateau comporte 3 équipes),
- 50 min. (si le plateau comporte 2 équipes).

Chaque résultat est consigné et des points sont attribués selon les critères suivants :

4 pts sont attribués par victoire, **2 pts** pour un nul, **1 pt** par défaite, **0 pt** pour un forfait.

Le classement définitif du plateau est établi selon les critères hiérarchiques suivants :

- a. Plus grand nombre de points.
- b. Différence de but particulier (*Goal-average particulier*) entre les équipes concernées.
- c. Différence de but général (*Goal-average général*).
- d. Plus grand nombre de buts marqués.
- e. Plus petit nombre de buts encaissés.
- f. Si malgré tout, il y a toujours une égalité parfaite, les équipes concernées seront départagées par le Défi JONGLERIE

L'ÉQUIPE 1^{ÈRE} AU CLASSEMENT EST QUALIFIÉE POUR LE TOUR SUIVANT

Art. 9 : Protocole du plateau et rappel réglementaire : (sous la responsabilité du club hôte)

- a. Chaque responsable d'équipe présent sur le plateau doit remettre impérativement à l'organisateur **dès** son arrivée au stade, sa feuille de licences dûment complétée.
- b. Chaque feuille de licences devra comporter à minima :
 - Nom, prénom, numéro de licence et le numéro de téléphone de l'éducateur,
 - Nom, prénom, numéro de licence et le numéro de maillot de chaque joueur dans la limite maximum de 12 joueurs par équipe,
 - La signature du l'éducateur.
- c. Chaque responsable d'équipe devra se munir d'une copie des licences en version dématérialisée ou papier de chacun des membres de l'équipe afin de faciliter le contrôle.
- d. Les rencontres ne pourront pas débuter sans que toutes les feuilles de match n'aient été récupérées par l'organisateur responsable du plateau afin que celui-ci puisse effectuer le contrôle d'usage.
- e. Des membres de la Commission Foot Animation et/ou de la Commission Technique pourront être présents aux rencontres pour s'assurer du bon déroulé des protocoles.
- f. Chaque responsable d'équipe s'engage à donner un temps de jeu équitablement réparti entre tous les joueurs présents.
- g. En cas de report d'un plateau, les joueurs ayant déjà participé à l'épreuve sur un autre plateau sous quelle forme que ce soit ne pourront jouer sur le plateau reporté.**
- h. Dans la situation où le protocole ne serait pas suivi, ou qu'une ou plusieurs irrégularités seraient constatées, l'équipe en situation irrégulière pourrait se voir exclue définitivement du challenge.
- i. Si l'organisateur ou un responsable d'équipe constate une irrégularité, il doit utiliser la partie observation de la feuille du plateau pour exprimer les réserves. De plus, il est conseillé d'envoyer en parallèle un mail circonstancié à la Commission Foot Animation sous 48 heures maximum.

Ce litige sera alors étudié par les instances compétentes, l'équipe mise en cause pourra si l'infraction est avérée être exclue et disqualifiée de l'épreuve.
- j. En cas d'exclusion d'une équipe qualifiée, l'équipe classée à la place suivante sera repêchée pour le tour suivant.

2 - TOUR QUALIFICATIF – ORGANISATION GENERALE, MISE EN ŒUVRE & REGLEMENT



Art. 10 : 48 équipes étant qualifiées. Pour le tour qualificatif, 16 poules de 3 équipes seront constituées sur le principe du tirage intégral. L'équipe hôte du plateau sera désignée selon le principe décrit à l'Art. 6

Art. 11 : Le club désigné hôte devra organiser le plateau selon les modalités indiquées à l'Art. 12. Ce club sera responsable du bon déroulement de celui-ci et devra respecter le protocole réglementaire selon les modalités indiquées dans l'Art. 14.

Art. 12 : Organisation du plateau :

Toutes les équipes s'affrontent une à une dans des matchs secs de :

- 25 min. (si le plateau comporte 3 équipes),
- 50 min. (si le plateau comporte 2 équipes).

Chaque résultat est consigné et des points sont attribués selon les critères suivants :

4 pts sont attribués par victoire, **2 pts** pour un nul, **1 pt** par défaite, **0 pt** pour un forfait.

Le classement définitif est établi selon les critères hiérarchiques suivants :

- a. Plus grand nombre de points.
- b. Différence de but général (*Goal-average général*).
- c. Plus grand nombre de buts marqués.
- d. Plus petit nombre de buts encaissés.
- e. Si malgré tout, il y a toujours une égalité parfaite, les équipes concernées devront se départager grâce à une séance de tirs au but (5 tireurs puis finish)

L'EQUIPE 1^{ERE} AU CLASSEMENT EST QUALIFIEE POUR LA JOURNEE DE CLÔTURE DU CHALLENGE
(SOUS RESERVE DE VALIDATION DE LA LISTE DEFINITIVE DES 16 EQUIPES QUALIFIEES
SELON LA REGLE DECRITE DANS L'ART. 2 ET 13)

Art. 13 : Protocole de la règle « maximum 2 équipes du même club en finale » :

Si un club parvient à qualifier plus de 2 équipes pour la finale, il ne pourra en inscrire que 2 maximum. Pour déterminer la hiérarchie dans le même club, un classement sera établi sur le principe décrit dans l'Art. 12, en cas d'égalité parfaite les éléments de la phase préliminaire décrit dans l'Art. 9 seront ajoutés pour déterminer le nouveau classement interne.

S'il y a toujours égalité parfaite, un tirage au sort sera effectué pour déterminer la hiérarchie définitive.

L'équipe ne pouvant accéder à la finale, laissera sa place à l'équipe finissant à la place suivante dans le groupe concerné.

Art. 14 : Protocole du plateau et rappel règlementaire : (sous la responsabilité de club hôte)

- a. Chaque responsable d'équipe présent sur le plateau doit remettre impérativement à l'organisateur **dès** son arrivée au stade sa feuille de licences dûment complétée.
- b. Chaque feuille de licences devra comporter à minima :
 - Nom, prénom, numéro de licence et le numéro de téléphone de l'éducateur
 - Nom, prénom, numéro de licence et le numéro de maillot de chaque joueur dans la limite maximum de 12 joueurs par équipe
 - La signature de l'éducateur
- c. Chaque responsable d'équipe devra se munir d'une copie des licences en version dématérialisée ou papier de chacun des membres de l'équipe afin de faciliter le contrôle.
- d. Les rencontres ne pourront pas débuter sans que toutes les feuilles de match n'aient été récupérées par l'organisateur responsable du plateau afin que celui-ci puisse effectuer le contrôle de licences.
- e. Des membres de la Commission Foot Animation et/ou de la Commission Technique pourront être présents aux rencontres pour s'assurer du bon déroulé des protocoles.
- f. Chaque responsable d'équipe s'engage à donner un temps de jeu équitablement réparti entre tous les joueurs présents.
- g. En cas de report d'un plateau, les joueurs ayant déjà participé à l'épreuve sur un autre plateau sous quelle forme que ce soit ne pourront jouer sur le plateau reporté.**
- h. De façon générale, un joueur ayant déjà participé à l'épreuve avec une équipe supérieure ne peut pas jouer avec une équipe inférieure sous quelle forme que ce soit.
Cependant, un joueur ayant déjà participé à l'épreuve avec une équipe inférieure peut jouer avec une équipe supérieure sous quelle forme que ce soit.
- i. Si l'organisateur ou un responsable d'équipe constate une irrégularité, il doit utiliser la partie observation de la feuille du plateau pour exprimer les réserves. De plus, il est conseillé d'envoyer en parallèle un mail circonstancié à la Commission Foot Animation dans un délai de 48 heures.
- j. Ce litige sera alors étudié par les instances compétentes, l'équipe mise en cause pourra si l'infraction est avérée être exclue et disqualifiée de l'épreuve.
- k. En cas d'exclusion d'une équipe qualifiée, l'équipe classée à la place suivante sera repêchée pour la Journée de clôture du challenge départemental.